



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/374
6 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1138 (1997) du Conseil de sécurité en date du 14 novembre 1997. Il met à jour les informations sur l'évolution de la situation au Tadjikistan et les activités de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) contenues dans mon rapport du 10 février 1998 (S/1998/113).

II. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX

2. Au cours des trois derniers mois, le processus de paix a été gravement perturbé par la violence et n'a progressé que lentement. La principale mesure positive a été la nomination le 12 février 1998 de cinq membres de l'Opposition tadjike unie (OTU) à des postes ministériels. En outre, le 27 février, M. Akbar Turajonzodah, chef adjoint de l'OTU, est rentré au Tadjikistan et a été nommé le 10 mars Premier Vice-Premier Ministre pour les relations économiques avec la Communauté d'États indépendants (CEI). Le 20 avril, M. Abdullo Nuri, le chef de l'OTU, a soumis au Président Emomali Rakhmonov le nom de représentants de l'OTU qu'il proposait pour les huit postes du Cabinet non encore pourvus. Le Gouvernement n'a pas jusqu'à présent de liste de postes qui seraient confiés à l'OTU aux niveaux régional et local. L'OTU n'a pas encore donné la liste des représentants qu'il désigne pour pourvoir les 25 % des sièges qui lui sont réservés à la Commission centrale des élections et des référendums.

3. L'immatriculation des combattants de l'OTU s'est poursuivie dans les districts voisins de Douchanbé à l'est mais a été interrompue par de graves accrochages à la fin mars. Ces incidents ont été précédés par des attaques contre les positions tenues par le Gouvernement à Komsomolabad et dans les environs les 9 et 12 mars. Les 17 et 18 mars, des positions gouvernementales ont été attaquées à Faizabad. Ces incidents, qui ont fait des morts, ont fait l'objet d'enquêtes menées par la MONUT et par la Commission de réconciliation nationale (CRN) à la suite des plaintes déposées par le Gouvernement auprès de la MONUT. Le Gouvernement a accusé le commandant de l'OTU dans la région de Komsomolabad d'être responsable de ces attaques, mais aucune preuve n'est venue confirmer cette accusation. Pour sa part, l'OTU se plaint que ses hommes ont été délibérément provoqués par le Gouvernement qui a procédé à des arrestations injustifiées. Les dirigeants de l'OTU ont confirmé que les chefs militaires avaient continué de recruter des combattants.

4. La situation s'est dégradée le 24 mars, quand les combattants de l'opposition ont attaqué un poste de police à Kofarnikhon, tuant six hommes. Le Gouvernement a dépêché des renforts et des échanges de coups de feu ont eu lieu. Une équipe de la MONUT et de la CRN s'est rendue sur place pour établir les faits et calmer les esprits. Cependant, elle a dû rentrer à Douchanbé après avoir elle-même essuyé des coups de feu. Le lendemain, un groupe d'opposants s'est attaqué à une unité de l'armée, près de Romit, à 20 kilomètres à l'est de Kofarnikhon, tuant plusieurs soldats et faisant plus de 100 prisonniers. Selon le Gouvernement, 40 personnes ont été tuées au cours des deux journées, et 17 sont toujours portées disparues. Dans une déclaration faite le 25 mars par mon porte-parole, ces attaques ont été condamnées et il a été demandé aux dirigeants de l'OTU de retirer leur personnel; le Gouvernement et l'OTU ont été exhortés à collaborer mutuellement afin de rétablir l'ordre public, comme ils s'y étaient engagés dans les accords de paix.

5. M. Gerd D. Merrem, mon Représentant spécial, travaille en concertation étroite avec le Gouvernement, l'OTU, la CRN et le Groupe de contact des États garants et des organisations internationales, pour contenir la crise. Un cessez-le-feu a été proclamé le 25 mars et, à l'exception des coups de feu échangés le 25 mars, il a été observé. Le 29 mars, la CRN, en présence du Groupe de contact, a accepté ce qui suit : libération des prisonniers, dégagement des forces, regroupement des combattants de l'OTU dans la région, sans retard, et enquête visant à déterminer les responsabilités. Le même jour, l'opposition a libéré 16 soldats gouvernementaux. Après de nouvelles négociations tendues et difficiles auxquelles a participé le chef des observateurs militaires de la MONUT, ce sont 73 autres soldats qui ont été libérés le 30 mars, puis 16 encore le 1er avril. Le 5 avril, les parties ont commencé à retirer simultanément leurs forces des positions qu'elles tenaient le 23 mars. Ce dégagement a été surveillé par un groupe de haut niveau composé du Président de la CRN, M. Nuri, du Vice-Président, M. Abdumadjid Dostiev, et de membres de la MONUT.

6. L'immatriculation des combattants de l'OTU dans la zone de Kofarnikhon a repris. Au total 4 335 combattants ont ainsi été enregistrés dans l'ensemble des zones, dont 899 à Magmurud et dans trois localités du district de Kofarnikhon. Cependant, ces combattants ne restent pas en permanence dans les zones où ils sont cantonnés; la plupart restent chez eux, dans leur famille. Seules 1 562 armes ont été récupérées, et une partie seulement en est conservée dans les zones de regroupement. La MONUT a soulevé cette question à plusieurs reprises avec la CRN, et le Groupe de contact a exprimé sa préoccupation à ce sujet dans une déclaration publiée le 1er mai.

7. Le 29 avril, de graves affrontements ont opposé les éléments de l'OTU et les forces gouvernementales entre Teppei-Samarkandi et Douchanbé, y compris dans les faubourgs est de la capitale. Les combats semblent avoir été déclenchés par l'arrestation de trois membres de l'OTU accusés d'activités criminelles. La MONUT et le Groupe de contact ont travaillé ensemble pour désamorcer la situation. Dans une émission télévisée, le chef adjoint de l'OTU, M. Akbar Turajonzodah, a déclaré que la direction de l'OTU n'était pas responsable des affrontements armés et a demandé au chef militaire responsable de cesser le feu. Le 1er mai, j'ai exprimé ma vive préoccupation au sujet de cette recrudescence des hostilités, notant qu'elle risquait de s'accélérer, et ai demandé au

Gouvernement et à l'OTU de coopérer mutuellement afin de faire cesser tous les combats et de rétablir le calme. Le 2 mai, le Président Rakhmonov a présidé une réunion de représentants du Gouvernement et de l'OTU, et M. Turajonzodah a été nommé à la tête d'une commission spéciale chargée de rétablir le cessez-le-feu, de mener à son terme le retrait des troupes gouvernementales dans les casernes et des combattants de l'opposition dans les zones de regroupement, et de créer des barrages et des patrouilles communs composés de troupes du Ministère de l'intérieur et d'hommes du 25e bataillon de l'armée. Ce dernier comprend les 460 hommes de l'OTU qui étaient stationnés à Douchanbé quand la CRN a commencé ses travaux. Un cessez-le-feu a été déclaré le 3 mai et un calme précaire régnait lorsque le présent rapport a été rédigé.

8. L'application trop lente de la loi d'amnistie explique que les hommes de l'OTU hésitent à se rendre dans les zones de rassemblement. À ce jour, la CRN a examiné 1 370 dossiers et les a transmis au Gouvernement pour décision. Sur ce nombre, 399 personnes ont été amnistiées. La lenteur de l'opération s'explique par un désaccord sur l'application de l'article 4 de la loi d'amnistie qui exclut du bénéfice de l'amnistie les personnes accusées de terrorisme, de banditisme, de contrebande, de détournement de fonds publics à grande échelle, d'assassinat, de violences sexuelles et de trafic de stupéfiants.

9. La révision de la Constitution n'a pas progressé. Les projets de loi sur les partis politiques et les associations d'intérêt public seront examinés à la prochaine session du Parlement qui devrait commencer le 21 mai, bien qu'ils ne figurent pas encore à l'ordre du jour du Parlement.

10. Les accrochages qui ont eu lieu en mars, avril et mai ont rapidement été maîtrisés; cependant, ils ont accru la méfiance qui règne entre les deux parties, ce qui a continué à compliquer et à retarder l'application de l'accord de paix. L'OTU donne la priorité au partage du pouvoir conformément à la formule des 30 %, tandis que le Gouvernement donne la priorité à l'application du protocole militaire et hésite à poursuivre le partage du pouvoir et l'examen des autres questions politiques tant que l'OTU conserve son potentiel militaire.

11. Pour concilier les choix contradictoires des parties, M. Merrem et ses collaborateurs leur ont conseillé de procéder d'une façon équilibrée, en se fixant des objectifs intermédiaires concrets. Le 21 avril, le Groupe de contact a publié un communiqué de presse dans lequel il invitait les parties à achever le 31 mai au plus tard la première phase de l'application du protocole militaire, c'est-à-dire l'achèvement de l'immatriculation et du cantonnement des combattants de l'OTU dans les zones de regroupement, ainsi que la nomination de représentants de l'OTU dans les huit postes du Cabinet non encore pourvus. Le Groupe de contact a également fixé au 30 avril le délai accordé au Gouvernement pour qu'il fournisse à la CRN une liste des personnalités amnistiées jusqu'à présent et une liste des dossiers en instance, pour l'approbation du projet de synthèse sur les amendements à apporter à la Constitution, et pour la formation de la Commission électorale centrale avec une représentation de l'OTU de 25 %. Le 29 avril, la CRN a adopté son propre calendrier détaillé. Elle envisage, d'ici à juillet, la nomination de représentants de l'OTU à tous les niveaux de l'administration, conformément à la formule des 30 %, l'application complète du protocole militaire et, en conséquence, la levée de l'interdiction de certains partis politiques, la formation de la Commission électorale, la rédaction des

amendements à la Constitution et le retour de tous les réfugiés se trouvant à l'étranger.

12. Le Gouvernement a créé un service chargé de coordonner les projets de relèvement après le conflit, qui administre un crédit de 10 millions de dollars alloués par la Banque mondiale. Ce service s'occupe des besoins budgétaires immédiats suscités par l'accord de paix ainsi que de certains projets de reconstruction dans la vallée de la Karategin, par exemple la réparation ou la reconstruction de ponts et de routes, la remise en état des équipements collectifs comme les écoles et les hôpitaux, ainsi que d'autres équipements endommagés par les hostilités.

13. La MONUT et les organismes et services des Nations Unies concernés ont élaboré des projets destinés à faciliter la démobilisation des combattants. L'une des priorités est la création d'emplois par des travaux à forte intensité de main-d'oeuvre, destinés à remettre en état les équipements dans les districts de Kofarnikhon et de Garm et dans la vallée de la Karategin. L'Agency for International Development des États-Unis a indiqué qu'elle était disposée à financer certains projets. D'autres projets prévoient l'organisation d'une formation professionnelle et de premières mesures de réinsertion des combattants dans la vie civile. Le financement est recherché auprès des pays qui ont annoncé des contributions lors de la Conférence de donateurs tenue à Vienne les 24 et 25 novembre 1997. Il y a lieu de mentionner aussi les programmes actuellement menés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Fondation de l'Agha Khan, qui apportent une aide à l'agriculture sur des terres affermées.

14. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a poursuivi le rapatriement des réfugiés se trouvant au Turkménistan et au Kirghizistan. À la mi-avril, 800 réfugiés tadjiks (sur 3 000 probablement) avaient été rapatriés du Turkménistan, et le rapatriement des quelque 16 000 réfugiés tadjiks se trouvant au Kirghizistan avait commencé.

III. SÉCURITÉ

15. La situation en matière de sécurité demeurait préoccupante. Outre les événements décrits plus haut, de nombreux incidents ont été signalés à Douchanbé et dans les environs qui, même s'ils n'ont pas touché le personnel des Nations Unies, montraient néanmoins que la situation demeurait extrêmement instable. Durant les initiatives prises pour mettre un terme aux affrontements qui se sont produits en mars et en avril/mai, il est aussi apparu clairement que les dirigeants de l'OTU n'exerçaient qu'un contrôle limité sur certains de leurs commandants des opérations. Des difficultés analogues, quoique moins graves, ont été également observées au sein des forces gouvernementales.

16. En janvier et février, la Mission a tenu avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI des entretiens approfondis au cours desquels ont été examinées plusieurs formules pour la fourniture d'une assistance en matière de sécurité. Le commandant des Forces de maintien de la paix de la CEI devait solliciter des instructions de ses supérieurs à ce sujet et reprendre ensuite contact avec la MONUT.

17. L'unité spéciale comprenant des membres de l'armée et d'anciens membres de l'OTU qui était censée assurer la sécurité du personnel des Nations Unies met du temps à prendre forme et le Ministre de la défense n'a signé que le 9 avril la directive officielle prévoyant sa création. La formation des officiers de cette unité, commencée au milieu du mois de mars, est achevée. Le Gouvernement polonais avait mis des instructeurs à la disposition de la MONUT. L'unité manque toujours du matériel indispensable à ses activités et il est difficile de prévoir quand elle sera opérationnelle. En attendant, j'ai donné pour instructions de revoir d'autres options, au cas où ces difficultés ne pourraient être surmontées.

18. Il s'est révélé impossible de trouver à Douchanbé des locaux convenables qui soient en état d'accueillir les bureaux et le personnel des Nations Unies. Aussi, le personnel a-t-il été regroupé non loin du centre-ville, ce qui permettait aux autorités d'assurer plus facilement sa sécurité. Toute une série de précautions ont été prises pour réduire les risques que couraient les fonctionnaires; un couvre-feu demeurait en vigueur pendant la nuit.

IV. SECOURS HUMANITAIRES ET ACTIVITÉS DE RELÈVEMENT

19. Un appel global en faveur du Tadjikistan a été lancé à Genève en mars. Un montant total de 34,6 millions de dollars y était demandé pour 1998 afin de poursuivre les activités menées dans le cadre de l'Appel global qui portait uniquement jusqu'à la fin de 1997.

20. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Programme alimentaire mondial (PAM) et 10 organisations non gouvernementales ont commencé à apporter une assistance dans le secteur agricole à plus de la moitié des 51 districts du pays pour la saison des semailles au printemps. Toutefois, l'insécurité, de même que de fortes pluies et des glissements de terrain ont récemment entravé les activités entreprises dans la vallée de Karategin. Des vivres ont continué d'être distribués aux personnes et groupes les plus vulnérables. Le PAM et d'autres organismes fournissant des denrées alimentaires examinent actuellement la possibilité d'abandonner progressivement les activités de distribution de vivres au profit de programmes "des vivres contre du travail", notamment des programmes de production alimentaire sur des terres louées, de dragage des canaux, de reconstruction des routes et des logements. Le Bureau pour les services d'appui aux projets, la Société allemande de coopération technique et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont modernisé les réseaux d'approvisionnement en eau et d'irrigation, notamment en milieu rural. Des produits chimiques et des pièces de rechange indispensables continuaient d'être fournis à Douchanbé à l'appui des programmes de prévention de la typhoïde. La lutte contre les inondations s'est intensifiée grâce au dragage des canaux et à la remise en état des canaux d'irrigation.

21. La Banque mondiale organise actuellement une réunion mixte d'un groupe consultatif, qui aura lieu à Paris le 20 mai, en vue de mobiliser des ressources tant auprès des donateurs bilatéraux que d'institutions financières internationales.

V. QUESTIONS D'ORGANISATION

22. En avril 1998, la MONUT était composée de 68 observateurs militaires provenant de l'Autriche (5), du Bangladesh (8), de la Bulgarie (6), du Danemark (4), du Ghana (4), de l'Indonésie (4), de la Jordanie (6), du Nigéria (4), de la Pologne (11), de la Suisse (7), de l'Ukraine (3) et de l'Uruguay (6), et de 110 civils, dont 35 recrutés sur le plan international. Outre son quartier général à Douchanbé, la MONUT comptait des antennes à Garm, Kalaikhumb, Khorog, Khujand et Kourgan-Tioubé.

23. Les effectifs de la MONUT demeurent bien en deçà de ceux approuvés. Cette dernière a demandé en mars que des observateurs militaires supplémentaires lui soient fournis. En raison des combats dans la région de Kofarnikhon, le renforcement de la Mission a dû être reporté. Les pays fournissant des contingents ont été de nouveau contactés à la fin du mois d'avril avant que des affrontements n'éclatent à l'est de Douchanbé. La situation ayant été maîtrisée, l'on se propose de renforcer les effectifs sous réserve de l'évolution de la situation sur le terrain.

24. La MONUT dispose de deux hélicoptères dont elle a absolument besoin pour assurer le libre déplacement de ses équipes et le ravitaillement des postes reculés. Du début de février au 10 mars, la MONUT, se trouvant dépourvue d'hélicoptères, a été contrainte de replier temporairement ses équipes à Douchanbé en raison des énormes difficultés qu'elle a eues pendant plus de deux mois à obtenir les autorisations voulues pour le déploiement des hélicoptères.

25. La MONUT a continué de coopérer activement avec le bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en ce qui concerne les questions de réforme constitutionnelle et de démocratisation. Elle s'est tenue en rapport étroit avec les Forces de maintien de la paix de la CEI au sujet du maintien du cessez-le-feu et de la sécurité et demeure en contact avec les Forces frontalières russes pour ce qui est des questions d'intérêt mutuel.

26. M. Merrem a continué d'être mon Représentant spécial. Comme il doit prendre sa retraite à la fin du mois de mai, je consulterai à nouveau le Conseil de sécurité au sujet de sa succession. Le général de brigade Tengku Ariffin Bin Tengku Mohammed (Malaisie) a succédé au général de brigade Boleslaw Izydorczyk (Pologne), dont les fonctions de chef du Groupe d'observateurs militaires ont pris fin le 14 avril 1998.

VI. ASPECTS FINANCIERS

27. Dans sa résolution 52/229 du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la Mission élargie du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, un crédit d'un montant brut total de 15 millions de dollars, comprenant le crédit d'un montant brut de 8 275 700 dollars qu'elle avait déjà ouvert par sa résolution 51/237 du 13 juin 1997.

28. Les prévisions de dépenses de la MONUT pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (A/52/772/Add.2) sont actuellement examinées par l'Assemblée générale. Pendant cette période de 12 mois, le coût du fonctionnement de la Mission est estimé à un montant brut de 22 282 100 dollars, sur la base des effectifs approuvés et à supposer que la Mission conserve son

/...

mandat actuel. En conséquence, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 mai 1998, le coût de son fonctionnement ne dépasserait pas le montant indiqué ci-dessus.

29. Au 30 avril 1998, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MONUT depuis le début de la Mission jusqu'au 15 mai 1998 s'élevait à 7,2 millions de dollars, soit 22 % des contributions mises en recouvrement au titre de la Mission. Le montant des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait quant à lui à 1,6 milliard de dollars.

VII. OBSERVATIONS

30. Au cours des trois derniers mois, le processus de paix a progressé très lentement et il est apparu que le renforcement de la confiance entre les anciens adversaires était une tâche plus difficile que prévu, qui prendrait davantage de temps que ne le prévoyait le calendrier ambitieux établi dans l'accord de paix. Il semblait donc improbable que des élections puissent avoir lieu en 1998.

31. Toutefois, les progrès réalisés, notamment la nomination de six représentants de l'OTU au Gouvernement national et la gestion des crises en mars et fin avril/début mai, témoignent du désir des deux parties de poursuivre le processus de paix. Il existe des signes d'une prise de conscience accrue de la nécessité de procéder de manière équilibrée, compte tenu des priorités des deux parties. Je suis entièrement favorable à la démarche adoptée à cet égard dans le cadre du Groupe de contact qui a défini un certain nombre d'objectifs immédiats, notamment l'achèvement de la première phase du protocole militaire et la nomination de représentants de l'OTU aux huit postes gouvernementaux qu'il leur reste à pourvoir. La contribution apportée par les membres du Groupe de contact a joué un rôle crucial dans ce processus.

32. Il est clair que la fourniture d'une assistance internationale dans tous les domaines demeure essentielle à la poursuite du processus de paix. La MONUT et les organismes des Nations Unies, de même que le Groupe de contact, insufflent un dynamisme absolument nécessaire à ce processus et contribuent à stabiliser la situation en période de crise. Mais il faut aussi apporter une assistance financière au Tadjikistan qui est l'un des pays les plus pauvres, pour l'aider à s'engager sur la voie de la réforme et du développement. J'espère que la réunion du Groupe consultatif que tiendra la Banque mondiale à la fin du mois de mai débouchera sur des résultats positifs à cet égard.

33. Compte tenu de ces considérations, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MONUT pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 novembre 1998. Je tiendrai évidemment le Conseil au courant de tous faits nouveaux importants.

34. En conclusion, je tiens à rendre hommage à M. Merrem, mon Représentant spécial, qui prendra sa retraite à la fin du mois de mai, à l'issue d'une longue et brillante carrière au service de l'Organisation, ainsi qu'au général de brigade Boleslaw Izydorczyk qui a récemment réintégré la fonction publique dans son pays et à tous les membres – hommes et femmes – de la MONUT. En effet, ils se sont comportés de manière exemplaire dans des conditions très difficiles et souvent dangereuses.

/...

S/1998/374

Français

Page 8
